Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020136-DE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2020/136

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2020

Date de convocation : 1er DÉCEMBRE 2020

Date d'affichage : 1er DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **25**
* votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le **HUIT DÉCEMBRE** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur François **HAMON**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : F. **BIHORÉ** - D. **BROUDIN** - J. **CLOAREC** - M. **COLLET** - K. **CORDIER** - A. **DELHAYE** - M. **GIREAULT** - L. **GOLIAS** - R. **GUICHETEAU** - F. **HAMON** - S. **LE BIHAN** - A.S. **LE BRIS** - J.J. **LECHAUVE** - S. **LE PINVIDIC** - P. **LE VERGE** - Y. **LOHIER** - M. **MADEC-CLEÏ** - C. **MALGORN** - A. **MARTIN** - C. **MUSELLEC** - J. **PLUSQUELLEC** - M. **POULIQUEN** - E. **ROUDAUT** - M. **ROUSIC** - G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS EXCUSÉS : S. **AUTRET** - R. **POULLAOUEC**

PROCURATIONS :
Mme S. **AUTRET** a donné pouvoir à Mme M. **GIREAULT**
M. R. **POULLAOUEC** a donné pouvoir à Mme C. **MALGORN**

Mme Karine **CORDIER** a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : TABLEAU DES RATIOS PROMUS PROMOUVABLES 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020136-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2020 **DÉLIBÉRATION N° 2020/136**

OBJET : TABLEAU DES RATIOS PROMUS PROMOUVABLES 2021

Des dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il appartient aux membres du conseil municipal de fixer les ratios des promus-promouvables par grade. En effet, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
Ce taux : « ratio promus – promouvables » peut varier entre 0 et 100 %.
Cette disposition, obligatoire, concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès (choix, examen professionnel).

Le tableau des ratios promus-promouvables proposé pour l'année 2021, permettant les avancements de grades, est joint en annexe.

Le dossier a été examiné en comité technique du 30 novembre 2020 et en commission ressources humaines du 1er décembre 2020.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les ratios promus-promouvables tels proposés pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-sept suffrages exprimés se prononcent favorablement sur les ratios promus-promouvables tels proposés pour l'année 2021.

MAIRIE DE SAINT-MARTIN

Le Maire,
François **HAMON**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Tableau des ratios promus-promouvables année 2021

Grade actuel	Grade d'avancement	Conditionnants Nombre	Date	Ratio	Observations	Divers
Attaché principal	Attaché hors classe	1		0%	Condition : exercer des fonctions dans une commune de plus de 10 000 habitants	
Ingenieur principal	Ingénieur hors classe	1		0%	Condition : exercer des fonctions dans une commune de plus de 10 000 habitants	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ème classe	1		0%	Condition : réussite à un examen professionnel - 1 agent remplit cette condition	conditions statut: 3 ans de services effectifs dans le grade plus examen professionnel - lignes directrices de gestion : 3 ans minimum
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ème classe	2	01/01/2021	50%		conditions statut : 8 ans de services effectifs dans le grade - lignes directrices de gestion : 7 ans minimum
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1 ere classe	2	01/01/2021 et date réintégration	100%		conditions statut : 5 ans de services effectifs dans grade - lignes directrices de gestion 50 ans et plus : application critères statut
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ème classe	1	01/10/2021	100%	Condition : réussite à un examen professionnel - 1 agent a passé l'examen en attente des résultats	conditions statut : 3 ans de services effectifs dans grade plus examen professionnel - lignes directrices de gestion : 3 ans de services effectifs si moins de 50 ans
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ème classe	1	01/07/2021	100%		conditions statut : 8 ans de services effectifs dans grade - lignes directrices de gestion : 7 ans minimum
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		0%		conditions statut : 4 ans de services effectifs dans grade - lignes directrices de gestion : 7 ans minimum
Technicien principal de 2° classe	Technicien principal de 1° classe	1		0%		conditions statut: 5 ans de services effectifs dans le corps de catégorie B ou un corps assimilé - lignes directrices de gestion : 7 ans minimum
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ere classe	1		0%		condition statut : 5 ans de services effectifs dan le grade - lignes directrices de gestion : 7 ans minimum

	2019	2020	2021	Observations
Nombre de conditionnants	14	11	11	Pour 2021 : conditionants non retenus : 2 agents dont seuil population commune non atteint, 1 agent avancement en 2020, 1 agent ancienneté ldg non atteinte.
Nombre d'agents proposés pour une promotion interne	4	1	5	
%	29%	9%	45%	

Proposition avancement 2021

Annexe

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020136-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020136-DE